

## **PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 AVRIL 2026**

L'an deux mille vingt-six, le sept avril à dix-neuf heures, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Violaine PIERRE.

Étaient présents : MM. Marc ABIME, Stanislas BARTHELEMY, Laurence BERTRAND, Delphine CARON, Chantal CHARPENTIER, David DENOYELLES, Sabrina HILLEBRAND, Cina JOVIAL, Stéphane JUNG, Baptiste LECAT, Fabrice LOCMONT, Elodie LORENT, Charlotte LUISIN, Violaine PIERRE, Sébastien HARLE D'OPHOVE, Valérie GARNET, Frédéric MULLER, Jacqueline MOREL

Était absent non excusé : M. Jean-Sébastien GRAINDORGE

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de conseillers présents et représentés : 18

\*\*\*\*\*

### **Ordre du jour**

- Nomination d'un secrétaire de séance
- Approbation du procès-verbal de la précédente séance
- **Affaires générales**
  - Création de la commission d'appel d'offres – appel à candidatures et constitution de listes
  - Désignation des membres de la commission d'appel d'offres
  - + Commissions communales
  - Règlement des comités communaux
  - Comités communaux
  - Délégués représentant la commune
  - Délégations consenties par le conseil municipal au maire
- **Finances**
  - Règlement budgétaire financier (RBF)
  - Compte financier unique (CFU) – Budget principal – Exercice 2025
  - Affectation du résultat – budget principal
  - Taxes locales directes 2026
  - Budget primitif – Exercice 2026
  - Modification de la convention portant création d'une entente intercommunale entre la commune et Canly pour l'organisation de la production mutualisée de repas aux enfants d'âge primaire
- **Questions diverses**

\*\*\*\*\*

Madame la Maire ouvre la séance et fait appel à candidature pour un secrétaire de séance. Madame Jacqueline MOREL est élue secrétaire de séance à l'unanimité.

Madame la Maire donne lecture du procès-verbal de la précédente séance qui est adopté à l'unanimité par l'assemblée.

## **AFFAIRES GENERALES**

### **CREATION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES – APPEL A CANDIDATURES ET CONSTITUTION DE LISTES**

Madame la Maire évoque les articles L.1411-5 II, L.1414-2, L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales définissant les conditions de composition de la CAO (Commission d'Appel d'Offres) et chargeant l'assemblée délibérante de fixer les conditions de dépôt des listes.

Elle précise que la commission d'appel d'offres doit être composée de :

- La personne habilitée à signer les marchés publics concernés : la Maire
- 3 membres titulaires élus à la représentation proportionnelle au plus fort reste
- 3 membres suppléants élus dans les mêmes conditions

Elle ajoute que les membres de cette commission sont candidats et éligibles dans les conditions suivantes :

- Les candidats aux sièges se font connaître et s'inscrivent sur une liste qui comprend leurs noms
- Les listes comprennent un nombre de candidats égal ou inférieur au nombre total de sièges de titulaires ou suppléants à pourvoir. Le nombre de suppléants est égal au nombre de titulaires. Les suppléants ne sont pas nommément affectés aux membres titulaires.
- Si une seule liste est déposée, elle doit satisfaire à la représentation proportionnelle au plus fort reste, de manière à permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée délibérante, lorsqu'une telle pluralité existe.
- L'élection se tiendra au scrutin secret, sauf si l'assemblée délibérante décide « à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret » dans les conditions prévues par l'article L 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales.
- Chaque votant s'exprimera en faveur d'une liste entière, sans panachage ni vote préférentiel.

Si une seule liste est présentée après appel à candidatures, les nominations prennent effet immédiatement dans l'ordre de la liste et il en est donné lecture par le Maire.

Madame la Maire demande à l'assemblée si les membres souhaitent un vote à bulletin secret. Les membres refusent le vote à bulletin secret.

**L'assemblée, à l'unanimité, décide :**

- D'adopter le mode de désignation des membres tel que proposé
- De lancer l'appel à candidatures des listes pour le renouvellement de la Commission d'Appel d'Offres en vue de la désignation de ses membres

### **DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES -**

Madame la Maire recense les listes présentées après appel de candidatures ; elle rappelle que la commission d'appel d'offres est présidée par le Maire de la commune ou son représentant et qu'elle comprend par ailleurs trois (3) membres titulaires et trois (3) membres suppléants.

**L'assemblée, à l'unanimité, décide :**

- De proclamer les conseillers municipaux suivants, élus membres de la commission d'appel d'offres :
  - o Titulaires : Violaine PIERRE - Stanislas BARTHELEMY - Stéphane JUNG - Jacqueline MOREL
  - o Suppléants : Chantal CHARPENTIER – Laurence BERTRAND – Sébastien HARLE D'OPHOVE

### **COMMISSIONS COMMUNALES**

Madame la Maire informe l'assemblée que, suite aux élections municipales du 15 mars 2026 et au renouvellement des membres du conseil municipal, il appartient à ce dernier de désigner les membres des différentes commissions municipales.

Madame la Maire propose de passer à la composition des commissions communales et demande à l'assemblée si les membres souhaitent un vote à bulletin secret. Les membres refusent le vote à bulletin secret.

**L'assemblée, à l'unanimité, valide la composition des commissions communales suivantes :**

#### FINANCES

*Présidente* : Violaine PIERRE – Vice-président : Stanislas BARTHELEMY

*Membres* : Tous les autres élus du conseil municipal

#### AUTORISATION DES DROITS DES SOLS

*Présidente* : Violaine PIERRE

*Membres* : Sébastien HARLE d'OPHOVE – Chantal CHARPENTIER – Laurence BERTRAND – Charlotte LUISIN

#### COMITE CONSULTATIF COMMUNAL DES SAPEURS POMPIERS VOLONTAIRES (CCCSPV)

*Présidente* : Violaine PIERRE

*Membres titulaires* (2) : Marc ABIME – David DESNOYELLES

*Membres suppléants* (2) : Stanislas BARTHELEMY – Baptiste LECAT

#### CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)

Madame la Maire informe l'assemblée que, suite aux élections municipales du 15 mars 2026 et au renouvellement général des membres du conseil municipal, il appartient à ce dernier de désigner en son sein les membres qui siégeront à la commission administrative du Centre Communal d'Action Sociale.

Elle demande à l'assemblée si les membres souhaitent un vote à bulletin secret.

*Présidente* : Violaine PIERRE

*Membres titulaires* (4) : Elodie LORENT – Sabrina HILLEBRAND- Chantal CHARPENTIER – Fabrice LOCMONT

#### COMMISSION INTERSYNDICALE CANLY – LONGUEIL (REPAS SCOLAIRE)

*Présidente* : Violaine PIERRE

*Membre titulaire* (1) : Laurence BERTRAND

*Membre suppléant* (1) : Chantal CHARPENTIER

#### **REGLEMENT DES COMITES COMMUNAUX**

Madame La Maire informe l'assemblée du rôle des comités communaux. Ils ont pour missions d'analyser les projets ou questions avant leur présentation au conseil municipal, d'assurer le suivi des décisions prises par le conseil municipal et de recueillir les remarques ou besoins des habitants.

Chaque comité peut être composé d'élus municipaux et d'habitants non élus. **L'assemblée, à l'unanimité, décide d'adopter** le projet de règlement des comités communaux présenté en annexe.

#### **COMITES COMMUNAUX**

Madame la Maire informe que suite à l'adoption du règlement des comités communaux, il appartient aux membres du conseil municipal de désigner en son sein les membres qui siégeront dans chaque comité communal. **L'assemblée, à l'unanimité, désigne les membres suivants :**

#### Travaux et urbanisme :

Bureau : Stéphane JUNG – Jean-Sébastien GRAINDORGE

Elus membres : Chantal CHARPENTIER – Laurence BERTRAND – Baptiste LECAT – Violaine PIERRE – Jacqueline MOREL – Sébastien HARLE D'OPHOVE – Stanislas BARTHELEMY – Frédéric MULLER

#### Affaires scolaires et jeunesse :

Bureau : Laurence BERTRAND – Delphine CARON  
Elus membres : Charlotte LUISIN – Sabrina HILLEBRAND – Chantal CHARPENTIER – Jean-Sébastien GRAINDORGE – Violaine PIERRE – Valérie GARNET

Communication et culture :

Bureau : Elodie LORENT – Charlotte LUISIN  
Elus membres : Laurence BERTRAND – Baptiste LECAT – Violaine PIERRE – Valérie GARNET -

Vie associative, sportive, lien social, vie citoyenne :

Bureau : David DENOYELLES – Sabrina HILLEBRAND  
Elus membres : Laurence BERTRAND – Delphine CARON – Violaine PIERRE – Stanislas BARTHELEMY – Frédéric MULLER

Sécurité (routière et des personnes) :

Bureau : David DENOYELLES – Jean-Sébastien GRAINDORGE  
Elus membres : Violaine PIERRE - Laurence BERTRAND – Sébastien HARLE D’OPHOVE – Cina JOVIAL – Sabrina HILLEBRAND

Environnement :

Bureau : Baptiste LECAT – Fabrice LOCMONT  
Elus membres : Stanislas BARTHELEMY – Laurence BERTRAND – Violaine PIERRE – Valérie GARNET – Sébastien HARLE D’OPHOVE – Delphine CARON

**DELEGUES REPRESENTANT LA COMMUNE**

Madame la Maire informe l’assemblée que, suite aux élections municipales du 15 mars 2026 et au renouvellement général des membres du conseil municipal, il appartient à ce dernier de procéder à l’élection des membres qui représenteront la commune au sein des assemblées délibératives des établissements publics de coopération intercommunale. Elle demande à l’assemblée si les membres souhaitent un vote à bulletin secret. L’assemblée, à l’unanimité, refuse cette proposition et souhaite voter à main levée.

**L’assemblée, à l’unanimité, désigne les délégués suivants pour représenter la commune :**

**ASSOCIATION DEPARTEMENTALE POUR L’INFORMATISATION DES COMMUNES DE L’OISE (ADICO)**

Délégué titulaires (2) : Violaine PIERRE – Stéphane JUNG Délégué suppléant (1) : Elodie LORENT

**OISE LA VALLEE – ASSOCIATION POUR LE DEVELOPPEMENT ET L’AMENAGEMENT DE LA VALLEE DE L’OISE**

Délégué (1) : Charlotte LUISIN

**SYNDICAT D’ENERGIE DE LA ZONE EST DE L’OISE (SEZEO)**

Délégués titulaires (2) : Fabrice LOCMONT – Stéphane JUNG

**GROUPEMENT D’INTERVENTION POUR LA PROTECTION DE L’ENVIRONNEMENT (GIPE)**

Délégué titulaire (1) : Stéphane JUNG Délégué suppléant (1) : Stanislas BARTHELEMY

**CINE RURAL 60**

Monsieur la Maire informe l’assemblée que, suite aux élections municipales du 15 mars 2026 et au renouvellement général des membres du conseil municipal, il appartient à ce dernier de désigner un administrateur titulaire et un administrateur suppléant qui représenteront la commune au sein de l’Association Ciné Rural 60.

Administrateur titulaire (1) : Myriane MERCIER Administrateur suppléant (1) : Cina Jovial

### COMMISSION DE CONTRÔLE

3 membres du conseil municipal majoritaire : Chantal CHARPENTIER – Marc ABIME – Sabrina HILLEBRAND

2 membres du conseil municipal minoritaire : Frédéric MULLER – Valérie GARNET

### CORRESPONDANT DEFENSE ET SECURITE

Correspondant (1) : David DENOYELLES (Marc ABIME en suppléant)

### INGE'OISE

Dans le cadre du renouvellement des conseils municipaux, chaque collectivité actionnaire de la Société Publique Locale est appelée à désigner un représentant appelé à siéger aux assemblées spéciales de la SPL.

Il est rappelé que cette désignation peut, si la collectivité le souhaite, être assortie de l'autorisation donnée au représentant d'être désigné administrateur au sein du conseil d'administration de la SPL, cette candidature demeurant soumise aux règles statutaires applicables.

Titulaire (1) : Violaine PIERRE      Suppléant (1) : Stanislas BARTHELEMY

### SMOTHD

Titulaire (1) : Laurence BERTRAND      Suppléant (1) : Violaine PIERRE

### ELABORATION PLUIh – CCPE

Titulaires (2) : Violaine PIERRE – Valérie GARNET      Suppléants (2) : Sébastien HARLE D'OPHOVE – Stéphane JUNG

## **FINANCES**

### **REGLEMENT BUDGETAIRE ET FINANCIER (RBF)**

Monsieur Stanislas BARTHELEMY, adjoint délégué aux finances communales, informe que conformément aux dispositions de l'[article L1612-30](#) du code général des collectivités territoriales (CGCT), le règlement budgétaire et financier doit impérativement avoir été adopté avant toute délibération budgétaire relevant de l'instruction budgétaire et comptable M57, soit, au plus tard, lors de la séance qui précède celle du vote du premier budget primitif relevant de ce nouveau référentiel. Par dérogation à l'[article L. 1612-30](#), les communes de moins de 3 500 habitants et leurs établissements publics qui ne font pas application des dispositions de l'[article L. 1612-29](#) ne sont pas soumises à l'obligation de produire un règlement budgétaire et financier. Cependant, Pour les communes de moins de 3 500 habitants, l'adoption d'un RBF permet en outre de passer au régime des autorisations de programme (AP)-autorisation d'engagement (AE) du référentiel M57. Le règlement budgétaire financier (RBF), formalise les règles relatives à la gestion budgétaire et comptable d'une collectivité et permet de pérenniser et de faire connaître ses pratiques en interne. **L'assemblée, à l'unanimité,** adopte le règlement budgétaire financier présenté en annexe.

### **COMPTE FINANCIER UNIQUE – BUDGET PRINCIPAL – EXERCICE 2025**

Monsieur Stanislas BARTHELEMY, adjoint délégué aux finances communales, présente le compte financier unique du budget principal de l'exercice 2025. Celui-ci présente un résultat de fonctionnement de 1 507 978.72 € et un résultat d'investissement de 1 174 994.24 €.

Ces résultats n'appelant aucune observation et étant conformes et validés par le comptable public, il propose de passer au vote. ***Monsieur Stanislas BARTHELEMY sort de la salle et ne prend pas part au vote.***

**L'assemblée, à l'unanimité, valide** le compte financier unique de ce même exercice, lequel se résume comme suit :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés				1 886 896,47		1 886 896,47
Opérations de l'exercice	3 181 956,30	4 689 935,02	2 491 486,70	1 779 584,47	5 673 443,00	6 469 519,49
<b>TOTAUX</b>	3 181 956,30	4 689 935,02	2 491 486,70	3 666 480,94	5 673 443,00	8 356 415,96
Résultats de clôture		1 507 978,72		1 174 994,24		2 682 972,96

#### **AFFECTATION DES RESULTATS – BUDGET PRINCIPAL**

**Madame la Maire propose** à l'assemblée d'affecter la somme de **1 507 978,72€** à l'article 1068 de la section d'investissement du budget primitif de l'exercice **2026**. Le résultat de la section d'investissement s'élève à **1 174 994,24€** et est affecté au R.001.

**Cette proposition est adoptée à l'unanimité.**

#### **TAXES LOCALES DIRECTES – ANNEE 2026**

**L'assemblée, à l'unanimité, décide** de reconduire les mêmes taux des taxes locales directes qui s'établissent ainsi :

- Foncier bâti : 33.53 %
- Foncier non bâti : 30.77 %
- Taxe d'habitation pour les résidences secondaires : 12.65 %

#### **BUDGET PRIMITIF – ANNEE 2026**

Madame la Maire présente à l'assemblée le projet de budget primitif pour l'exercice 2026 qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

<b><u>SECTION DE FONCTIONNEMENT</u></b>	:	3 940 120,00 €
<b><u>SECTION D'INVESTISSEMENT</u></b>	:	4 763 248,26 €

**Conformément à l'avis rendu en commission de finances du 10 février 2026, l'assemblée, à l'unanimité, valide le budget primitif de l'exercice 2026 présenté.**

#### **MODIFICATION DE LA CONVENTION PORTANT CREATION D'UNE ENTENTE INTERCOMMUNALE ENTRE LA COMMUNE ET CANLY POUR L'ORGANISATION DE LA PRODUCTION MUTUALISEE DE REPAS DESTINES AUX ENFANTS D'AGE PRIMAIRE**

Madame Laurence BERTRAND, adjointe déléguée aux affaires scolaires, périscolaires et jeunesse, rappelle le projet de mutualisation de repas destinés aux enfants d'âge primaire entre la commune de Longueil Sainte Marie et Canly. Elle rappelle également la délibération n°2025.11.60 du 17 novembre 2025 validant le projet de convention. Afin de pouvoir facturer les repas fournis aux enfants scolarisés de Canly au délégataire du service public, Madame Laurence Bertrand informe de la nécessité de modifier les articles 3, 4.4 et de la convention et d'y insérer une annexe pour la partie facturation.

Par conséquent, **l'assemblée, à l'unanimité, décide de :**

- Modifier à l'article 3 de la convention : « A compter du **27 avril 2026**, y sont confectionnés les repas à destination des équipements suivants »
- Modifier l'article 4.4 de la convention comme suit : « Le versement de la participation financière de la commune de Canly à la commune de Longueil Sainte Marie se fait chaque mois sur la base :
  - des coûts de revient prévisionnels fixés selon les modalités décrites à l'article 4.2 ;
  - des volumes de repas commandés lors du mois précédent, dans le respect des délais définis à l'article 3.3.

Les titres de recette sont émis le mois suivant la réalisation des productions **à la commune de Canly ou au titulaire de la délégation de service public (Annexe facturation).**

Le paiement est effectué par mandat administratif dans les 30 jours suivant la réception du titre de recettes. Ce délai est suspendu lorsque le titre de recettes doit faire l'objet de corrections. Un nouveau délai court à compter de la réception par la commune de Canly ou par le titulaire de la DSP d'un nouveau titre corrigé.

L'annexe facturation pourra être modifiée en cas de changement de délégataire du service public. »

- Modifier à l'article 5 : de la convention : « L'entente est conclue pour une durée de 3 ans à compter du 27 avril 2026. »
- Ajouter l'annexe de facturation à la convention.

## QUESTIONS DIVERSES

Formation finances : Monsieur Stanislas BARTHELEMY se propose de donner une formation sur les finances locales aux élus intéressés le 30 mai de 9h30 à 12h.

Distribution le Petit Journal : Madame Jacqueline MOREL contactera l'imprimeur afin de lui faire remonter les problèmes d'impression rencontrés sur le dernier Petit Journal. Elle informe que la liste d'opposition « L'Esprit village » souhaiterait une tribune dans les prochaines éditions. La proposition est adoptée. Madame Jacqueline MOREL étant à l'initiative de la dénomination du « Petit Journal », informe qu'elle ne voit pas d'inconvénient à ce que celui-ci soit renommé.

Projet MAGEO : Madame Jacqueline MOREL informe de la nécessité de représenter la commune aux réunions MAGEO comme elle le faisait lors du précédent mandat. Elle souhaite savoir si un élu s'y rendra. Madame Delphine Caron se propose.

Bus de l'emploi : Madame Laurence BERTRAND se rendra aux réunions départementales.

Ecole de musique Paul Vallet : Madame Jacqueline MOREL souhaite connaître l'avancement de la recherche de directeur pour remplacer Monsieur Pierre Dominique POITRAS. Madame Laurence BERTRAND informe que l'offre est en ligne. Le recrutement est en cours.

Société de Protection des Animaux : Madame Jacqueline MOREL souhaite savoir si un nouveau référent a été nommé pour s'occuper des chats « libres » et des chiens errants. Madame Violaine PIERRE informe que des discussions sont en cours afin qu'un agent communal reprenne cette mission.

Salle de tennis de table : Monsieur Frédéric MULLER informe d'un problème de chaleur dans la salle. De plus, une porte de secours serait toujours condamnée. Monsieur Stéphane JUNG reverra avec le service technique.

Mutuelle communale : Madame Chantal CHARPENTIER informe qu'AESIO tiendra une permanence en mairie le 28 avril de 9h à 12h.

Prochain conseil municipal : Il se tiendra le 12 mai à 19h.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt et une heures et dix minutes.

La Secrétaire de séance,  
Jacqueline MOREL



La Maire,  
Violaine PIERRE

